



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 149 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Diana Minyi Lee (Singapour)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et onzième session la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 18^e et 23^e séances, les 7 et 23 décembre 2016. Les déclarations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Le rapport du Secrétaire général sur l'étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/71/551);
 - b) Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/646).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/71/L.14

4. À sa 23^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de

¹ A/C.5/71/SR.18 et A/C.5/71/SR.23.



l'Union africaine » (A/C.5/71/L.14), déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Suisse.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 70/287 du 17 juin 2016,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;
3. *Est consciente* de la complexité croissante des problèmes que connaît la région, souligne qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine renforcent leur partenariat, leur collaboration et leur coopération pour mieux relever les défis existants conformément aux mandats qui leur ont été donnés et, à cet égard, prie le Secrétaire général de veiller à ce que les prochains projets de budget mettent suffisamment l'accent sur les aspects opérationnels de l'exécution des mandats;
4. *Prie* le Secrétaire général de tirer parti du fait que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique occupent les mêmes locaux pour continuer de tirer le meilleur parti des gains d'efficacité par la mise en commun de leurs services d'appui administratif, et de faire figurer dans les prochains projets de budget des renseignements à ce sujet;
5. *Prend note* de l'étude détaillée du Bureau présentée en application de sa résolution 70/287 et, à ce propos, approuve la restructuration du Bureau;
6. *Rappelle* les paragraphes 13 et 16 du rapport du Comité consultatif et décide que les mesures ci-après seront prises au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, avec effet au 1^{er} janvier 2017 :
 - a) Créer trois postes (1 poste D-1 de chef du Service des partenariats institutionnel et opérationnel, 1 poste D-1 de chef de cabinet et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national);
 - b) Supprimer cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 postes d'assistant aux télécommunications, 2 postes d'assistant chargé des services généraux et 1 poste d'infirmier);
 - c) Supprimer deux postes d'agent du Service mobile (1 poste d'agent de sécurité et 1 poste de technicien en télécommunications);

¹ A/71/551.

² A/71/646.

d) Conserver un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à la gestion des installations);

e) Transférer les postes selon les modalités proposées par le Secrétaire général;

f) Réaffecter les postes selon les modalités proposées par le Secrétaire général;

7. *Rappelle également* le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif et approuve la réaffectation (de chef de cabinet à chef adjoint du Bureau) du poste D-2 approuvé au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.
